

Nouvelles Hautes-Laurentides

Accueil Culturel Économie Emploi Environnement Politique Santé Spectacle Sport Tourisme

Autorités des marchés financiers et projet Lovaganza - 39 chefs d'accusation contre une Fermeneuvienne

Source: <http://www.journallecourant.com/la-une/une04/>

Luc Bélisle - Le 22 décembre dernier, l'Autorité des marchés financiers (AMF) annonçait avoir déposé 247 chefs d'accusation contre six promoteurs qui auraient, selon le communiqué de l'AMF, «sollicité des centaines d'investisseurs pour financer le projet Lovaganza» en leur promettant des rendements faramineux. Mise en cause avec 39 chefs d'accusation, Louise Larente, de Ferme-Neuve, affirme que l'AMF est dans l'erreur, puisqu'il s'agirait de prêts et non d'investissements.

Plus précisément, l'Autorité dépose 112 chefs d'accusation à l'encontre de Mark-Éric Fortin, 72 chefs d'accusation à l'encontre de Karine Lamarre, 18 chefs à l'endroit de Mathieu Carignan, 39 chefs à l'endroit de Louise Larente, 4 chefs à l'encontre de Céline Monchamp et finalement, 2 chefs à l'encontre de Maurice Lalonde.

L'enquête de l'AMF, toujours selon le communiqué, démontrerait que ces personnes «auraient sollicité activement le public afin qu'il investisse dans le projet Lovaganza, qui est décrit comme une production cinématographique de grande envergure pour laquelle des pourparlers avec des studios majeurs d'Hollywood seraient en cours. Par le biais des médias sociaux, de réseautage et de bouche-à-oreille, l'investissement proposé offrait un rendement variant entre 2 et 10 fois le montant initial investi. Environ une dizaine de sociétés et plus de 140 individus auraient déposé près de 2,7M\$».

Les 247 chefs d'accusation portent sur des placements sans prospectus, l'exercice illégal de l'activité de courtier, contravention à une décision du Bureau de décision et de révision (BDR) et entrave. Les amendes minimales réclamées pour l'ensemble des chefs d'accusation totalisent 887 000\$, «mais des peines d'emprisonnement pourraient être envisagées dans certains cas», selon le quotidien La Presse.

Les personnes mises en cause disaient, selon l'AMF, recueillir des fonds pour une trilogie de films tournés sur tous les continents, racontant l'histoire de héros qui sauvent l'univers. En parallèle, ils planifiaient une chaîne humaine autour de la terre. Prévus pour 2015, cette chaîne humaine a été reportée à 2018. Les profits des films doivent servir à financer une fondation pour améliorer la vie de tous les enfants de la terre d'ici 2035 et celle de tous les humains d'ici 2050.

L'AMF dans l'erreur!

Rejointe par le Courant le 24 décembre dernier, Louise Larente défend à la fois le projet et son intégrité. «J'ai été attiré par le côté humanitaire.» nous disait-elle et avoir eu la surprise d'être au nombre des personnes accusées. «J'ai aussi des amis autour de moi qui ont envie de promouvoir le côté humanitaire et sur ma page Facebook, c'est de la chaîne humaine dont je fais la promotion.» ajoute-t-elle.

Mme Larente, qui confirme avoir «promotionné» le projet et avoir «prêté» de l'argent à cet effet sans toutefois vouloir préciser le montant, affirme que son nom sera retiré de la liste des accusés, puisque «les gens font un prêt aux promoteurs de Lovaganza et qu'un prêt n'est pas assujéti à un prospecteur ni à un planificateur financier. La cause devrait être facile.» L'AMF, selon elle, serait dans l'erreur en traitant le dossier comme «si c'était des investissements».

Pour Mme Larente, le projet Lovaganza, ses initiateurs et les promoteurs comme elle sont victimes d'une vengeance. «Je sais qu'il y a de la déception chez les partenaires parce que le projet n'aboutit pas à la date prévue. La chaîne humaine est reportée à 2018.» Le premier film, annoncé initialement pour 2015, est lui aussi reporté à 2018 selon Lovaganza. Louise Larente assure cependant au Courant que le projet «n'est pas une arnaque, bien que ce n'est pas un projet standard et que plus de 150 minutes de tournages ont été réalisées et qu'une version court-métrage aurait été présentée au dernier Festival de Cannes.»

JE s'en mêle

En juin 2014, l'AMF avait sonné l'alarme auprès des «investisseurs» concernant le projet et avait obtenu «la permission du tribunal pour bloquer les comptes bancaires de trois organisations et de huit personnes liées à Lovaganza, dont Louise Larente», rapportait le quotidien La Presse dans sa parution du 5 juin 2014.

Les personnes ciblées doivent aussi cesser leur sollicitation financière. «En faisant enquête, on a découvert que les investisseurs se faisaient remettre un document, une sorte de titre d'emprunt, qui promettait un rendement pouvant atteindre cinq fois la somme investie.» avait expliqué le porte-parole de l'AMF à La Presse.

Le 26 octobre dernier, l'émission JE avait diffusé un reportage dévastateur sur Lovaganza, reportage qu'on peut retrouver au va.canoe.ca/emissions/je/reportages/liste.html.

L'enquête de l'AMF, selon La Presse, a démontré qu'une dizaine de sociétés et plus de 140 individus auraient transféré près de 2,7 millions aux accusés.

L'affaire sera entendue au palais de justice de Longueuil et l'AMF recueille toujours des informations pour la suite de son enquête.

Téléchargé le: 2015-12-31 16:07:00

[Mai 2017](#) | [Avril](#) | [Mars](#) | [Février](#) | [Janvier](#) | [Décembre 2016](#) | [Novembre](#) | [Octobre](#) | [Septembre](#) | [Août](#) | [Juillet](#) | [Juin](#)

LIENS INTERESSANT

[Journal Le Courant](#)

[CFLO FM](#)

[Tourisme Hautes-Laurentides](#)

[Bottin de Mont-Laurier](#)

[MRC Antoine-Labelle](#)

ANNONCES